



Ste Emérence

COMPTE RENDU DU CM DU 15 janvier 2021

VILLEXAVIER, le 22 mars 2021

Secrétaire : Stéphane TARTRE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 2 NOVEMBRE 2020

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

B.RABEYROLLES reprend les principaux thèmes en les commentant de leur actualité.

2021-1-N°1. Adoption du compte rendu 2 novembre 2020.

2. ORDRE DU JOUR

1° Débat sur le programme d'investissements :

- aménagement école
- travaux à la Distillerie
- logement Fleuret
- achats matériels : broyeur à branches, camion benne
- Réparation de l'appentis de l'atelier
- Projet de vidéo surveillance sur les bâtiments publics : salle des fêtes, mairie, église

2° Urbanisme :

- Modification voirie « chemin communal chez mocat »
- Point sur le projet de la famille CLERTON

3° Personnel :

- Accroissement temporaire du temps de travail de la secrétaire de mairie (création Indemnités horaire pour travaux supplémentaires)
- Point l'arrêt de travail de Mickaél VALLUET et sur son remplacement
- Élection du troisième adjoint chargé de la voirie et des bâtiments publics

4° Animations : vœux du maire et départ en retraite de Sylvie BÉDOCHAUD ;

5° Questions diverses :

- Remboursement Groupama suite au sinistre vitrerie sur tracteur
- Obligations d'équipement en défibrillateur
- Refus de pouvoirs de police spéciale au président de la CDCHS

3. PERSONNEL

3.1. PRISE DE POSTE DE SANDRINE RENAUD

Diverses remarques émanent du conseil pour s'inquiéter de la prise de poste de S.RENAUD. B.RABEYROLLES confiant, et puis S.BEDOCHAUD pas loin. Il ne s'agit pas qu'elle se noie, lui a surtout demandé d'être au point sur la bureautique / traitement de texte, tableur, Windows. Le reste viendra naturellement après une année complète.

Il propose cependant d'accroître son temps de travail temporairement de manière à compenser son surinvestissement ponctuel et à mieux l'installer. Il propose un accroissement de 6h30 par semaine ce qui portera son temps à 24 heures/semaine pendant 6 mois (du 15/1 au 15/7) payé en heures supplémentaires. Le quota des heures supplémentaires mensuelles ne pouvant pas dépasser 25 heures, B.RABEYROLLES avisera.

Décision unanime.

2021-1-N°2. Augmentation temporaire du temps de travail de Sandrine RENAUD de 6h30 /sem

3.2. SITUATION DE MICKAEL VALLUET ET D'AIMÉ GAILLARD SON REMPLAÇANT

En arrêt de travail depuis le 15 avril 2020, Mickaël Valluet devrait reprendre début mars. B.RABEYROLLES propose cependant de garder A.GAILLARD plus longtemps pour s'occuper des espaces verts/voiries pendant que M.VALLUET reprendrait les bâtiments, d'autant qu'A.GAILLARD vient de trouver un emploi de 8 heures à la mairie de VANZAC qui prendra effet dès février. B.RABEYROLLES lui a permis de cumuler en restant 32 heures soit 4 jours au service de la commune.

Par ailleurs M.VALLUET a bien réussi son examen professionnel lui permettant de passer au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Il met donc au vote la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour l'y accueillir, en substitution du poste d'adjoint technique cl. normale.

Le conseil vote à l'unanimité.

2021-1-N°3. Création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} cl.

2021-1-N°4. Accroissement de la durée d'emploi d'A.GAILLARD jusqu'en juin

3.3. BERNARD LAURENT ÉLU 3^{ÈME} ADJOINT

A la demande de B.RABEYROLLES qui constate l'investissement de Bernard LAURENT qui s'investit déjà dans le projet de la Distillerie et qui souhaite mettre en œuvre le deuxième logement « chez FLEURET », il est proposé qu'il soit élu par le conseil comme 3^{ème} adjoint avec une indemnité équivalente à celle du second adjoint : 7% de l'IB 1027 soit 235,5 € net /mois. Unanimité

2021-1-N°5. M. Bernard LAURENT est élu 3^{ème} adjoint chargé de la voirie et des bâtiments publics

2021-1-N°6. Fixation de l'indemnité du 3^{ème} adjoint à 7% de l'IB 1027 soit 235,5 €net/mois

4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021

4.1. DISPONIBLE POUR L'INVESTISSEMENT 2021

Selon les premières estimations de l'année 2020, le report serait de 45000 € ?

Ce report nous permet d'engager raisonnablement un programme d'investissement de plus grande ampleur, d'autant que B.RABEYROLLES souhaite recourir autant que faire se peut à de l'emprunt notamment pour la création de logements communaux ou autres locaux qui engendrent des revenus locatifs.

La salle de classe pourrait en faire partie, ainsi que l'aménagement de la distillerie et le projet maintenant ancien d'un second logement dans la maison FLEURET en arrière de la Mairie.

Du matériel pourrait être acquis en conséquence et des bâtiments réhabilités.

4.2. TRAVAUX IMMOBILIERS

4.2.1. Réhabilitation de la salle de classe en vue de la location commerciale.

Il s'agirait essentiellement :

- De changer la porte d'entrée
- De la mettre sur le chauffage central (tuyaux en attente),
- De re-surfacer le plancher

Dans le but d'y accueillir une activité paramédicale par Mme Emmanuelle PIRSCH, infirmière salariée à l'EPHAD de GEMOZAC, actuelle résidente chez Brunetière. Mme PIRSCH souhaite abandonner progressivement son salariat et son travail d'infirmière pour développer une activité « médecine douce » : massage ayurvédique, auto hypnose, énergétique traditionnelle chinoise...

Il lui serait consenti un bail commercial d'une durée de 9 ans pour un loyer de 150 €/mois la première année augmenté des charges de chauffage et d'électricité (circuit avec un compteur de chaleur comme pour la locataire, un forfait pour l'électricité à défaut de compteur sous divisionnaire).

Le loyer serait révisable dès la seconde année en fonction de son activité pour atteindre 200 €/mois....

Accord de principe du CM, à quantifier pour le budget.

4.2.2. Point sur la Distillerie

B.RABEYROLLES n'a pas reçu de nouvelles de l'architecte, mais il a pu prendre contact via M.VALLUET avec une entreprise qui fait de la destruction de cuves : coût pour la distillerie, blocs non évacués : 11 800 €HT.

Il faudra néanmoins attendre que la porte d'entrée soit refaite afin que l'entreprise puisse stocker ses matériels.

Unanimité

2021-1-N°7. Destruction du cuvier de la distillerie pour une valeur de 11 800 €HT

4.2.3. Logement FLEURET

Bernard LAURENT propose de mettre en œuvre sa construction autant que faire se peut avec l'aide de Jean-Marie FÉNEROL, maçon retraité. Tous les deux sont déjà à l'œuvre à la distillerie.

B.RABEYROLLES rappelle qu'un budget d'environ 50 000 €HT avait été élaboré il ya trois ou 4 ans en vu de ce faire, mais en l'attente d'une subvention de la DETR qui n'est jamais venue.

C'est une opportunité à saisir, mais il faut que l'un et l'autre soient couverts. Il propose de prendre JM FENEROL à mi-temps au SMIC, tandis qu'en tant qu'élu, Bernard peut intervenir sur les chantiers de la commune.

Décision unanime du conseil.

2021-1-N°8. Emploi de M. JM FÉNEROL, SMIC à mi temps sur le chantier du second logement FLEURET

4.3. ACHAT DE MATÉRIELS

4.3.1. Achat d'un camion plateau

Nous sommes régulièrement en mal de transporter des matériaux mais également des granulats ou de la terre, des branches etc.

Ce camion plateau pourrait également être prêté à nos administrés.

B.RABEYROLLES souhaite y consacrer jusqu'à 10 000 € HT

Accord de principe

2021-1-N°9. Mandat du conseil pour acquérir un camion plateau d'occasion

4.3.2. Achat d'un broyeur à branches

B.RABEYROLLES souhaiterait cette acquisition de manière à ne plus avoir à brûler les tailles d'hivers. Ce broyeur dont la commune a déjà eu recours via M. Éric MAGNAN permet de restituer au sol une matière organique qui se décompose dans l'année : les usagers pourraient également déposer leurs produits de taille en un lieu donné où nous broierions régulièrement tout en restituant ou pas le broyat aux fournisseurs.

Ce n'est pas le coût de la mise à disposition avec E.MAGNAN au pilotage (100 € HT la journée) mais sa disponibilité qui pourrait poser problème.

Valeur estimée pour un appareil sur châssis routier : 2 500 TTC

Accord de principe

2021-1-N°10. Mandat du conseil pour acquérir un broyeur à branche sur châssis routier

4.4. ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

4.4.1. Appentis de l'atelier en voie d'effondrement partiel

Cet appentis de brique et de broc avec un dénivelé de toit différent présente de gros signes de faiblesse sur sa partie mitoyenne avec la propriété de M. et Mme CHAUSSE.

Une intervention dès cette année sera nécessaire mais pourrait être réalisée en auto-construction comme il a été vu avec M.VALLUET.

Il sera sans doute nécessaire de remplacer le mur mitoyen actuel en pierre de taille de faible section et s'élevant à plus de 4 m par un mur en parpaing avec piliers et ceinture armés. Actuellement à la partie basse du toit le coin de mur est fissuré et le retour également en pierre de taille sous la sablière s'est incliné d'un seul bloc. C'est sans doute l'alternance de période très sèche puis très humide et donc le gonflement/rétrécissement du sol qui a provoqué cette rupture signalée de longue date par les voisins de plus en plus inquiets.

Ce sera pour nous l'occasion de rallonger l'appentis jusqu'au mur limitrophe et mitoyen de la propriété du bas (Mme et M.RIBIC qui ont emménagé en 2020) : M. RIBIC le conçoit très bien (1,5 m de perdu actuellement). Au mieux, la partie actuelle du toit qui est la plus basse sera complètement reprise et recouverte pour la mettre au niveau de la plus haute. Au pire, il faudra reprendre l'ensemble, certaines plaques de fibrociment étant « poreuses ».

A revoir et valoriser dès que possible avec M.VALLUET

4.4.2. Chauffage de la salle des fêtes

B.RABEYROLLES souhaite que soit envisagé un chauffage par panneau rayonnant encastrés dans le plafond phonique suspendu. C'est un type de chauffage au fonctionnement bien plus économique que les thermo soufflants actuels dont il faudrait pouvoir comparer le coût de l'investissement.

Celui du remplacement des 4 thermo soufflants est de 3 874.23 € HT

Une pompe à chaleur a déjà été proposée pour un montant exorbitant de 23 194.96 € HT

4.4.3. Vidéosurveillance au bourg

La salle des fêtes a été vandalisée dans la nuit du 27 au 28 décembre.

Rien de bien grave a priori, une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de notre assureur et une plainte déposée auprès de la gendarmerie de MONTENDRE venue sur place constater (en plus d'une virée dans l'église mais là encore sans conséquence).

B.RABEYROLLES pense que la commune s'en tire bien. Il redit sa peur que l'église soit pillée et/ou vandalisée : les pertes seront incalculables, notamment concernant le mobilier classé.

Il souhaite qu'un adjoint ou conseiller porte le projet d'équiper le bourg en vidéosurveillance, le but étant d'ailleurs de dissuader plus que de prendre sur le fait.

Pas d'écho

4.5. INVESTISSEMENTS ROUTIERS

Aucun programme n'a encore été défini, en attente du retour de M.VALLUET.

B.RABEYROLLES rappelle que de l'ordre de 20 000 € HT est dépensé chaque année, soit en réfection lourde de voies, soit en entretien (calcaire/enrobés à froid pour les nids de poule et autres chemins empierrés, « point à temps automatique(PATA) » réalisé par le syndicat départemental des chemins (bandes de goudron gravillonné sur les fissures des voies pour empêcher l'eau de pénétrer et de ruiner la chaussée)

Néanmoins il a déjà été rapporté les problèmes de voirie au bout de l'espace public « chez BOUTEVILLE ». Un accord de principe se répartissant les travaux a été trouvé avec M. Stéphane CHAIGNIER repreneur des bâtiments et de la propriété de feu Norbert GUICHET.

M.CHAIGNIER devant faire venir une pelle mécanique creusera les tranchées et fossés de son côté et de l'autre côté du chemin, la commune équipera en buse les traversées et fossés jusqu'à retrouver une pente plus conséquente.

Reste la marre qui gagne sur la voie : il est probable qu'il faudra envisager de maçonner la berge suffisamment profondément pour que l'eau ne la mine plus. A voir dès cet été et dès le retour de M.VALLUET.

5. URBANISME

5.1. AMÉNAGEMENT DE CHEZ MOCAT

En octobre 2019, le conseil a voté contre l'avis du maire la vente partielle d'un chemin au centre de chez Mocat permettant de réunir deux propriétés de M. Gérard GRIMBERT.

Celui-ci souhaite y aménager un garage mitoyen avec la maison de M. Joël MARTIN en logement et a obtenu un CU positif avec mise en garde du syndicat de l'assainissement concernant l'étroitesse et la faiblesse du foncier disponible pour traiter les effluents.

Le maire lui a alors très explicitement signifié qu'il lui faudrait l'avis favorable de tous les riverains directs (ce qui tiendrait lieu d'enquête publique), lui-même concerné resterait neutre malgré sa réserve initiale.

Depuis J.MARTIN a fait savoir par lettre en novembre 2019 son refus de cette vente.

Les élections municipales et surtout le confinement ont rejeté ce dossier au second plan.

B.RABEYROLLES explique la détérioration actuelle des relations avec les GRIMBERT, les intimidations physiques et verbales dont lui et sa femme sont victimes, d'autant qu'à la dernière d'entre elles G.GRIMBERT lui lançait qu'il n'en avait plus rien à faire de ce chemin.

Il souhaite donc aujourd'hui conclure au retrait de la délibération de principe pour inclure ce chemin dans le réseau public et matérialiser le tout par son recouvrement d'une couche de bitume.

S.TARTRE ne l'entend pas ainsi, pas plus que S.GRUGET tandis que d'autres conseillers ne se sentent pas concernés.

Au final, B.RABEYROLLES devra informer par écrit les GRIMBERT des intentions de la commune en lui donnant un délai pour faire revenir notamment les MARTIN sur leur position.

5.2. DEMANDE DE PC DE LA FAMILLE CLERTON

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) à La ROCHELLE vient de donner une série de prescriptions dans le cadre de la demande de permis de construire des CLERTON avant même que l'administration n'ait conclu.

Il refuse la forme en V de la maison en insistant sur les orientations générales des maisons de chez BRUNETIERE qui sont toutes orientées façade face à la RD154 (sud-est)... sauf celles qui ne le sont pas !

Or l'ABF lui-même indique que dans la mesure où la construction n'est pas dans le covisuel du Château, le bâtiment classé qui nécessite son intervention conservatoire, ses prescriptions ne seront pas obligatoirement rapportées par l'instructeur pour le compte du préfet : le DDTM.

B.RABEYROLLES propose au besoin que le conseil délibère en faveur du projet des CLERTON afin d'appuyer leur projet

2021-1-N°11. Le conseil de VILLEXAVIER appuie à l'unanimité le projet de construction de la famille CLERTON

Il ajoute qu'il a contacté le constructeur pour que lui-même intervienne auprès de la DDTM dans le sens qu'il faudrait.

Conseil municipal du 15 janvier 2021

Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

| | |
|---|----------|
| 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 2 NOVEMBRE 2020..... | 1 |
| 2. ORDRE DU JOUR | 1 |
| 3. PERSONNEL..... | 2 |
| 3.1. PRISE DE POSTE DE SANDRINE RENAUD | 2 |
| 3.2. SITUATION DE MICKAEL VALLUET ET D'AIMÉ GAILLARD SON REMPLAÇANT | 2 |
| 3.3. BERNARD LAURENT ÉLU 3 ^{ÈME} ADJOINT | 2 |
| 4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 | 2 |
| 4.1. DISPONIBLE POUR L'INVESTISSEMENT 2021..... | 2 |
| 4.2. TRAVAUX IMMOBILIERS..... | 3 |
| 4.2.1. <i>Réhabilitation de la salle de classe en vue de la location commerciale.</i> | 3 |
| 4.2.2. <i>Point sur la Distillerie</i> | 3 |
| 4.2.3. <i>Logement FLEURET</i> | 3 |
| 4.3. ACHAT DE MATÉRIELS..... | 3 |
| 4.3.1. <i>Achat d'un camion plateau</i> | 3 |
| 4.3.2. <i>Achat d'un broyeur à branches</i> | 4 |
| 4.4. ENTRETIEN DE BÂTIMENTS..... | 4 |
| 4.4.1. <i>Appentis de l'atelier en voie d'effondrement partiel</i> | 4 |
| 4.4.2. <i>Chauffage de la salle des fêtes</i> | 4 |
| 4.4.3. <i>Vidéosurveillance au bourg</i> | 4 |
| 4.5. INVESTISSEMENTS ROUTIERS | 5 |
| 5. URBANSIME..... | 5 |
| 5.1. AMÉNAGEMENT DE CHEZ MOCAT | 5 |
| 5.2. DEMANDE DE PC DE LA FAMILLE CLERTON | 5 |

Conseil municipal du 15 janvier 2021

Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

| | | |
|--------------|---|---|
| 2021-1-N°1. | ADOPTION DU COMPTE RENDU 2 NOVEMBRE 2020. | 1 |
| 2021-1-N°2. | AUGMENTATION TEMPORAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DE SANDRINE RENAUD DE 6H30 /SEM | 2 |
| 2021-1-N°3. | CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ÈME CL. | 2 |
| 2021-1-N°4. | ACCROISSEMENT DE LA DURÉE D'EMPLOI D'A.GAILLARD JUSQU'EN JUN | 2 |
| 2021-1-N°5. | M. BERNARD LAURENT EST ÉLU 3 ^{ÈME} ADJOINT CHARGÉ DE LA VOIRIE ET DES BÂTIMENTS PUBLICS | 2 |
| 2021-1-N°6. | FIXATION DE L'INDEMNITÉ DU 3 ^{ÈME} ADJOINT À 7% DE L'IB 1027 SOIT 235,5 €NET/MOIS..... | 2 |
| 2021-1-N°7. | DESTRUCTION DU CUVIER DE LA DISTILLERIE POUR UNE VALEUR DE 11 800 €HT | 3 |
| 2021-1-N°9. | MANDAT DU CONSEIL POUR ACQUÉRIR UN CAMION PLATEAU D'OCCASION..... | 3 |
| 2021-1-N°10. | MANDAT DU CONSEIL POUR ACQUÉRIR UN BROYEUR À BRANCHE SUR CHÂSSIS ROUTIER..... | 4 |
| 2021-1-N°11. | LE CONSEIL DE VILLEXAVIER APPUIE À L'UNANIMITÉ LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA FAMILLE CLERTON..... | 6 |

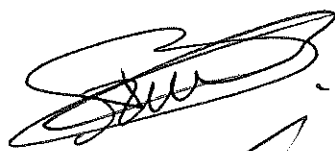


Roxane BARDON

Jean Pierre BIROT



Marie-Claire BRISSON



Géraldine BRUNEAU



Annick DARAN



Sylvie GRUJET



Evelyne LETELLIER



Bernard LAURENT



Bastien RABEYROLLES



Stéphane TARTRE